

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 MAI 2015**

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 29 juin 2015 : le lundi 15 juin 2015

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 51 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Jacqueline Chamorel et Itziar Plazaola-Giger.

MM. Sandra Aita, Martin Bornand, Patrick Brunschwig, François Golay, Guy Marti et Roland Rapin.

Sont absents :

MM. Thomas Ortlieb, Jacques Reymond et Eric Rochat.

Le bureau du Conseil a reçu :

- Un postulat de l'UDI intitulé : « En faveur de la création d'un axe vertical de Mobilité Douce »
- Une interpellation du groupe socialiste intitulée : « Cycliste, une place légitime sur la route ! »

M. le Président lit l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
6. **PREAVIS N° 04/2015** concernant la création d'un local de rangement pour le service des bâtiments sur le site du complexe scolaire du Clos-Béguin
7. **PREAVIS N° 06/2015** concernant le financement de l'assainissement des passages à niveau
8. Nomination d'un membre de la COFIN
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Motions, postulats ou interpellations éventuels
11. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède aux assermentations suivantes :

- M. Philippe Karlen (PLR) remplace M. Yan Torrent
- M. David Ribes (PLR) remplace M. Jacques Laurent

Ils promettent de respecter le serment en levant la main droite.

Pour information, ces conseillers ont fait l'objet d'une élection complémentaire puisqu'ils ne figuraient pas sur les listes de mars 2011.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

- **Courrier**
 - Lettre de démission de M. Jacques Laurent.

- **Représentations**

Le Président a représenté le Conseil communal :

- Le 10 mai à la cérémonie des Mérites de Blonay et St-Légier.

La 1^{ère} vice-Présidente a représenté le Conseil communal

- Le 25 avril à la sortie du Conseil communal de Blonay.

5. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, informe que les conseillères et conseillers ont reçu, ce soir :

- La communication écrite no 10-2015 intitulée « Plan de législature 2011 - 2016 ».
- La réponse des VMCV à l'interpellation de M. Eric Rochat.

Il annonce les préavis futurs, soit :

- **PREAVIS NO 07/2015** concernant l'étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay.

- **PREAVIS NO 08/2015** concernant la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).
- **PREAVIS NO 09/2015** concernant la gestion et les comptes 2014 du Fonds culturel Riviera.
- **PREAVIS NO 10/2015** concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2014.

6. PREAVIS N° 04/2015 concernant la création d'un local de rangement pour le service des bâtiments sur le site du complexe scolaire du Clos-Béguin

La commission ad hoc était composée de M. William Yoakim, Président, Mme Corinne Andreutti, rapporteuse, Mmes Tommasina Maurer et Monica Simonet, MM. Eric Bilard, Pierre-Alain Besson et Peter Nairn.

Rapporteur de la COFIN : Mme Marie-France Vouilloz Burnier.

Conclusions :

A la majorité des membres présents, moins 1 avis contraire et 1 abstention, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 04/2015.

A l'unanimité et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 04/2015, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.– ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

La discussion est ouverte :

M. Philippe Ducraux informe qu'il trouve l'endroit mal choisi car nous supprimons un abri bien situé et très utile car c'est le seul abri de la grande cour de récréation et il est également utilisé pour la cuisine lors des fêtes des écoles. D'autres parts, comme il est précisé dans le rapport de la commission ad hoc, ce local couvrirait le 80 % des besoins. Ce qui veut dire que cette construction neuve sera déjà trop petite. Il pense également que ce site doit avoir des WC. Ces WC ne doivent pas forcément être attenants à ce local mais doivent être accessibles 7j/7j. Peut-être pas 24h/24 h mais au moins durant les heures où l'on peut utiliser les places de jeux. A son avis, nous n'avons pas le choix, refusons ce projet, trouvons une solution provisoire et reprenons le dossier à zéro. Etudions avec les utilisateurs ce qu'ils ont besoin pour travailler correctement en ayant à la fois du plaisir et une bonne productivité. Regardons également aux coûts mais sans vouloir trop économiser car il ne faudra pas regretter d'avoir réalisé des locaux trop petits, mal isolés, pas chauffés ou mal situés. Et n'oublions pas que la solution la moins chère au départ n'est pas forcément la moins chère au fil des années. Cette construction est prévue en dur donc dès que c'est fait, c'est fait. Ayons la sagesse de refuser ce projet et étudions une autre solution qui correspond à nos besoins.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.– ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Au vote, le préavis municipal no 04/2015 est refusé à la majorité des voix moins 19 avis contraires et 8 abstentions.

7. PREAVIS N° 06/2015 concernant le financement de l'assainissement des passages à niveau

Rapporteur de la COFIN : M. Alain Vionnet.

A l'unanimité des membres présents, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 06/2015, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à assumer la part de la commune au financement de l'assainissement des passages à niveau ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant unique de CHF 396'000.– ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur l'exercice courant ;
- Encaisser la participation financière du PPA « En Grandchamp » et ultérieurement celle du PPA « En Porteau ».

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à assumer la part de la commune au financement de l'assainissement des passages à niveau ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant unique de CHF 396'000.– ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur l'exercice courant ;
- Encaisser la participation financière du PPA « En Grandchamp » et ultérieurement celle du PPA « En Porteau ».

Au vote, les conclusions du préavis municipal no 06/2015 sont acceptées à la majorité des voix moins 2 abstentions.

8. Nomination d'un membre de la COFIN

La discussion est ouverte :

M. Philippe Ducraux propose la candidature de M. Christophe Bonjour.

Est élu par acclamation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

10. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mmes Monica Simonet et Corinne Andreutti lisent le postulat :

En faveur de la création d'un axe vertical de Mobilité Douce
Situation et arguments

Avec la construction de l'autoroute en 1969-70, notre village a été coupé en deux. A cette époque, les quartiers du bas étaient encore clairsemés. Les planificateurs de l'époque ont tout de même pensé à construire deux trottoirs sur le tronçon de la route d'Hauteville pour franchir l'axe de l'A9, un en montant à gauche, l'autre à droite. Les traversées des entrées et sorties d'autoroute étaient équipées de passages piétons.

Depuis les années 70, le trafic qui a fortement augmenté, a rendu ce trajet dangereux et désagréable. Récemment le passage piéton sur la sortie de l'A9 en provenance de Lausanne a encore été supprimé, les conditions ne correspondant plus aux réglementations actuelles. La Municipalité nous a informées que l'OFROU (Office fédéral des routes, seule compétente dans ce secteur) considérait cet endroit comme trop dangereux (éclairage, visibilité, sortie en courbe) pour y rétablir un passage piéton.

Bien entendu, cette traversée de la sortie de l'A9 reste possible sans passage piéton, mais aux risques et périls des passants (enfants, personnes à mobilité réduite...) confrontés à des automobilistes sortant de l'autoroute à vitesse élevée, voire excessive.

Selon l'OFROU les piétons devraient privilégier le trottoir à droite en montant, côté Montreux. Cet avis nous laisse perplexes puisque ce trajet-là présente non seulement un, mais plusieurs endroits critiques: avant le pont, le franchissement de deux entrées sur l'A9 direction Valais, sans passages piétons, puis en amont du pont au nouveau giratoire, la traversée d'abord d'une double entrée puis d'une double sortie d'autoroute avec en plus des conflits potentiels entre automobilistes à prendre en considération (voir plan en annexe).

Enfin, pourquoi des propriétaires à l'Ouest de ce nouveau giratoire ont-ils été expropriés pour créer un nouveau trottoir, alors que l'on devrait, selon l'OFROU, passer de l'autre côté ?

A l'heure actuelle, il n'existe donc aucun cheminement sécurisé et agréable reliant les bas du village à la poste, à l'administration communale, aux écoles, aux commerces et aux restaurants de St-Légier, alors que le *trend* est clairement en faveur de la mobilité douce. Essayons d'éviter que les habitants des quartiers en aval de l'autoroute, désirant se déplacer à pied ou à vélo, descendent à Vevey plutôt que de monter dans le centre de leur propre village !

D'autre part, l'extrait de la carte suisse des chemins pédestres témoigne de l'absence de cheminement piétonnier sécurisé franchissant la barrière de l'autoroute entre celui vers la piste finlandaise qui relie Vevey à Châtel-St-Denis et la passerelle piétonnière entre Chailly et Brent. Il manque un sentier pédestre continu entre le lac et les Pléiades (voir annexes). Le constat est encore plus frappant pour les vélos et VTTs. Aucun tracé franchissant l'autoroute n'est publié sur ces cartes entre l'ancienne route reliant Vevey à Châtel-St-Denis et entre Vouvry et Aigle !

Créer un lien vertical orienté loisirs/tourisme permettrait d'augmenter l'attractivité de notre village avec ses commerces et restaurants. Une telle réalisation ne pourrait avoir que des répercussions positives pour notre commune ! La période où des réflexions pour recréer un centre du village sont initiées est propice pour englober aussi une étude sur les cheminements pour s'y rendre.

Proposition

Au nom de l'UDI, les postulantes proposent au Conseil communal de demander à la Municipalité de s'atteler à la recherche de solutions que l'on peut imaginer en plusieurs étapes :

Pour une réalisation à court terme :

1. Sécurisation d'un cheminement piétonnier sur la Route d'Hauteville sur le tronçon entre le giratoire du Genévrier et le nouveau giratoire en dessus de l'autoroute.
2. Sécurisation, sur ce même tronçon, d'un cheminement cyclable.

Pour une réalisation à plus long terme :

3. Créer une variante plus attractive et agréable pour relier les quartiers en aval de l'autoroute au centre du village, à pied et à vélo. Ceci pour supprimer des risques qui subsisteront de toute manière sur la route d'Hauteville, en commençant par le franchissement du giratoire du Genévrier avec sa densité de trafic et ses doubles voies qui absorbent l'attention des conducteurs au détriment des piétons.

Conformément à l'art. 65 de notre règlement du Conseil communal, les postulantes proposent le renvoi de la présente proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte :

M. Dominique Epp, Municipal, rend attentif que le projet du rond point, géré par l'OFROU, n'est pas terminé et que le marquage au sol se fera lorsque le revêtement final sera posé. Dès lors, nous pourrions vérifier le cheminement piétonnier sécurisé. La 2^{ème} question, à plus long terme, concerne le cheminement pour la mobilité douce. Cette question a été intégrée à l'étude du Pôle stratégique de la Veyre dont les premières conclusions seront données d'ici l'automne 2015.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le postulat est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 4 abstentions à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

M. Alain Vionnet lit l'interpellation :

« Cycliste, une place légitime sur la route ! »

Les cyclistes craignent pour leur intégrité physique lorsqu'ils roulent sur les chaussées de St-Légier, que ce soit pour pratiquer leur sport favori, pour leurs déplacements quotidiens ou de loisirs, et tout particulièrement pour les trajets des élèves pour lesquels le mouvement quotidien est indispensable.

A St-Légier, pour ce qui est des aménagements réservés aux cyclistes : on saupoudre... ! Un petit bout de piste cyclable par-ci, un petit bout par-là, une nouvelle route sans piste cyclable et des itinéraires dissuasifs car il est parfois très difficile de partager la voie avec les voitures et les camions.

Quelques aménagements ont été réalisés par la municipalité, mais beaucoup reste à faire pour que le nombre de véhicules à moteur baisse au profit des vélos.

En effet, comment fait-on sur une route où par chance est dessinée une piste cyclable et où soudain il n'y a plus rien, plus une trace, plus un signal, plus l'ombre d'une ligne jaune ? On fait quoi devant un rond-point ? On s'arrête ? On cherche les passages piétons... ? On marche à pieds à côté du vélo, sur le trottoir ? Ou on remet finalement son vélo à la cave et on remonte dans sa voiture, tout simplement parce qu'on est résigné à ce que rien ne bouge jamais... Le citoyen cycliste, vu les conditions, c'est évident reste un oiseau rare, bien qu'il ait droit à sa place sur les routes, personne ne le conteste.

Pourtant, le vélo rend beaucoup de services. Il est rapide, pratique, simple, pas polluant, pas encombrant, ne coûte pas cher, subventionné : 300 francs de remise par la commune sur un vélo électrique, il est bon pour la santé, moins fatiguant que la marche à pied ou le stress d'un embouteillage.

La pratique du vélo n'a que des avantages pour la santé. Il est idéal pour les courtes distances, pour rouler de quartiers plus ou moins éloignés jusqu'à une gare par exemple...

Ce mode de déplacement a un fort potentiel de développement. Cela ne dépend plus de la topographie, puisque le vélo électrique est passé du statut de curiosité technologique à celui de moyen de transport. Il permet de réduire l'effort physique et fait de plus en plus d'adeptes.

Donc..., il s'agit bien finalement de choix politiques. Pas un choix politique en faisant un petit plan vélo oublié dans 3 ans... Mais véritablement un choix politique, et les choix qui sont à faire pour que les gens fassent du vélo sont des choix des domaines :

- de l'urbanisme,
- de l'aménagement ou à certains endroits du désaménagement,
- une réflexion sur la continuité des itinéraires cyclables
- et de la communication.

On ne peut pas modifier les pentes de notre commune, mais quelques mesures peuvent déjà avoir un impact intéressant.

En conclusion :

Il manque des aménagements à St-Légier pour faciliter les déplacements simples et sûres à vélo, particulièrement pour les « cyclistes dits quotidiens », qui font des courtes distances, et pour

encourager les cheminements cyclistes vers les pôles générateurs de déplacements sur notre commune, comme les gares, écoles, espaces de sports, commerces, etc.

Il manque aussi des aménagements de parking à vélos aux arrêts du train MVR.

Nos gares ne sont pas équipées, ce qui oblige les usagers à accrocher leur vélo n'importe où, ou alors à en bouder l'utilisation de peur de se faire voler son vélo.

En 2013, 40'000 vélos ont été volés en Suisse, soit plus de 100 par jour. La police s'en moque, ce n'est pas une priorité : le taux d'élucidation est de 1,3% soit moins de 500 cas dans tout le pays. Le dommage est énorme pour les assureurs...

Pour les raisons évoquées, cette interpellation demande des réponses concernant :

- la création de zones de stationnements antivols pour vélos aux gares ou à proximité des gares Clies, Hauteville, Château d'Hauteville, St-Légier gare, St-Légier village et Chiésaz. Les enfants pourraient ainsi, par exemple, aller à vélo à la gare, le parquer et prendre le train.

- la conception de circuits courts, simples et logiques. Liaisonner entre eux des noyaux d'habitats, des quartiers vers les gares, vers les lieux fréquentés : les écoles, les espaces de sport, les commerces, etc.

- la réalisation et la communication d'un plan de mobilité vélo, afin d'informer clairement la population, et de signaler et signaliser les itinéraires particulièrement adaptés au vélo sur la commune.

- la constitution d'une flotte de vélos électriques pour l'administration communale, à disposition pour ses besoins de déplacements et afin de montrer l'exemple.

La discussion est ouverte :

M. Jean Dupraz a constaté, lorsqu'il est rentré après le dernier Conseil communal vers 22 h 30, à la route des Deux-Villages, entre le café du Centre et son domicile, qu'une cohorte de 20-25 jeunes, passaient comme des fous, en planches à roulettes, en patins à roulette, en trottinette entre les automobilistes qui faisaient les grands phares car il y avait un danger permanent. Ce genre de situation se reproduit régulièrement dans le village. Il estime qu'il y a quelque chose à faire et une prise de conscience à avoir. Lors des séances, agenda 21, entre St-Légier et Blonay, il y a eu beaucoup d'idées. Il a appris que les résultats n'interviendront pas avant cet automne. Il pense que la Municipalité doit proposer quelque chose de cohérent et solide.

M. Claude Schwab, Municipal, demande à M. Jean Dupraz comment est-ce qu'il est au courant du délai des réponses des mandataires suite aux séances de l'agenda 21 car la Municipalité a mis la pression pour les avoir avant l'été.

M. Jean Dupraz répond que M. Dominique Epp, Municipal, l'a mentionné en début de séance.

M. Claude Schwab, Municipal, précise que M. Dominique Epp, Municipal, a dit que les réponses de L'OFROU, concernant le marquage au sol, seraient pour le début de l'automne. Donc ne concerne pas l'agenda 21.

Il informe que la Municipalité répondra ultérieurement à l'interpellation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Alain Bovay, Syndic, se réfère au 27 avril, en fin de journée, de très fortes pluies ont balayé St-Légier - La Chiésaz et Blonay. Plusieurs cours d'eau ont débordé, dont notamment ceux de Bendes et des Planches Nicolet sur notre commune et des Tolettes à Blonay, provoquant des éboulements et déplacements de gravats. Au niveau communal, le chemin du Flumez a été fortement touché. D'autre part, le stand de tir de Praz-Hier a aussi subi d'importants dégâts, dus à un glissement de terrain. Ces fortes intempéries ont généré une soixantaine d'interventions (un quart environ sur notre commune), dont une quarantaine pour des inondations de caves.

Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer. Plusieurs citoyens ont participé aux dégagements des ruisseaux et des routes. La PCI a également été mobilisée, de même que les services de voirie de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz. Cet événement aura nécessité l'intervention d'une quarantaine de pompiers et 10 véhicules du SDIS Riviera, d'une vingtaine de personnes de la PCI Riviera, de 7 personnes des services de voirie de Blonay et St-Légier - La Chiésaz et de 2 deux patrouilles de la Police Riviera.

M. Pierre-Alain Besson demande aux présidents et aux chefs de partis de se réunir après la séance.

Mme Rita Regamey demande, concernant les séances communes pour l'agenda 21, entre St-Légier et Blonay, comment les résultats vont-ils être donnés, quand et à qui (population) ?

Elle demande s'il est possible de créer des aires et des parkings de co-voiturage. Elles sont souvent proches des autoroutes ou dans des quartiers. Il existe des co-voiturage pour aller au travail mais également pour les loisirs. St-Légier a une politique qui favorise la voiture. Quel est l'avis de la Municipalité ?

M. Claude Schwab, Municipal, rappelle que la Municipalité, concernant l'agenda 21, a confié la conduite de l'étude à un mandataire externe, qui travaille aussi avec la commune de Blonay. Il a proposé des priorités et une planification. Une des étapes a été de présenter à la population 2-3 thèmes choisis. Aujourd'hui les municipalités attendent la synthèse faite par le mandataire et ils communiqueront, probablement via le communinfo ainsi qu'au Conseil communal, mais c'est à définir. Toutes sortes d'idées ont été données lors de ces séances et il faut les ordonner.

Effectivement, les problèmes de mobilité sont prioritaires dans notre région. Notamment des questions de co-voiturage mais aussi de park and drive. C'est-à-dire de donner la possibilité à plus de personnes d'utiliser les transports publics. Les projets sont en gestation, surtout avec l'échéance du passage au quart d'heure du train. Il y a un projet dans le triangle vers la station du château d'Hauteville et plusieurs autres possibilités sont ouvertes. Comme pour les piétons et les vélos, il faut avoir une vue d'ensemble et cohérente.

Mme Rita Regamey demande quelles sont les valeurs pour ordonner les propos de la population dans une soirée. Des valeurs pour identifier les projets en cours ou pour des valeurs dans un sens de processus créatif. Elle ne comprend pas comment on peut ordonner ce qui a été dit, cela veut dire que certains éléments vont être supprimés ? Elle espère que le sens positif du mot « ordonner » ne sera pas transformé en sens négatif et remplacé par « censurer ».

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'ordonner ce n'est pas censurer. Il a parlé de feuille de route car on ne peut pas tout faire à la fois. Il faut penser dans une vision globale et essayer de trouver des solutions concrètes. Par exemple l'incitation au co-voiturage a été évoquée mais qui dit co-voiturage, dit construction de nouvelles places de parc. Et pour des parkings, il y a des exigences très pointues qui touchent tant à l'aménagement du territoire, aux politiques de mobilité qu'à la protection de l'environnement. Pour avancer, il faut hiérarchiser et des priorités doivent être données.

Mme Rita Regamey espère qu'il y aura le respect de l'avis des habitants qui se sont exprimés.

M. Stéphane Jaquet se réfère à la séance du Conseil communal du 30 septembre 2013 ainsi qu'au préavis sur la gestion des déchets qui a été accepté. Ce préavis a été amendé et la Municipalité devait proposer un nouveau préavis début 2015 étudiant l'opportunité d'une taxe au poids. Il aimerait savoir où en est la Municipalité et être sûr que l'on ne va pas arriver un peu trop tard et devoir remettre encore d'une année pour avoir l'opportunité de passer à une taxe au poids.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité a pris en compte l'amendement et qu'une commission municipale a été créée avec les membres de l'ancienne commission ad hoc. 3 séances ont été faites. La Municipalité a sollicité un délai, ceci du fait que le temps est trop court pour faire le bilan de la taxe aux sacs. Le poids des sacs incinérables a diminué de 50 %. La commission a souhaité que le délai qui pourrait être accordé à l'exécutif pour trancher entre taxe

au sac et taxe au poids soit assorti d'une feuille de route. Cette feuille de route devrait être validée la semaine prochaine par la Municipalité qui hésite entre deux procédures. Soit par une communication de la Municipalité, très exhaustive. Soit, pour respecter à la lettre les conclusions adoptées par le conseil communal le 30 septembre 2013, par un nouveau préavis.

M. Alain Bovay, Syndic, explique que la Municipalité viendra avec une communication claire et avec une feuille de route bien détaillée. Il faut que les partenaires de Blonay puissent nous suivre. Il faudra aussi tenir compte du concept développé par la Satom en collaboration avec les communes membres du canton du Valais.

M. Giuseppe Singarella se réfère aux intempéries du 27 avril 2015, par exemple au chemin du Flumez qui a été complètement éventré. Il tient à remercier la Municipalité qui a réagi rapidement. Dès le lendemain, les habitants du quartier ont pu sortir avec leurs véhicules. Dans la semaine, les travaux urgents ont démarrés. Il tient également à remercier le service de la voirie.

M. Daniel Plattner se réfère à la dégradation du point de récolte des déchets au chemin de la Bergerie. Que pense faire la Municipalité ?

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité n'est pas indifférente à ce dépotoir qu'est devenu le point de récolte de la Bergerie. Il faut savoir qu'avec les progrès de l'informatique, les réseaux sociaux, indique cet endroit comme un endroit tranquille et discret pour y déposer des sacs de toutes les couleurs, voir pas de sac du tout. Ils sont conscients du problème et la première mesure qui va être prise sera de raser la haie. Deuxième mesure, remplacer la benne à papier par deux moloks à papier. Il faut savoir que moins de 5 % de la population qui ne joue pas les règles font que cet effet est très visible. Il trouve admirable que, dans plus de 95 % des cas la population jouent le jeu. Un réaménagement de cette place va être fait dans le courant de l'année. Reste toute la question de la surveillance, il faut savoir qu'elle est la proportion entre le coût de la surveillance et la tolérance d'un certain coulage. Il y aura quelque action ponctuelle sur les quartiers sensibles. La Municipalité a dénoncé le contrat avec la société qui exploite les cartes d'accès à la déchetterie, un appel d'offre des marchés publics sera fait et il y aura des nouvelles cartes début 2016 avec la possibilité d'avoir certains moloks qui nécessiteront la carte pour leurs ouvertures.

M. Dominique Epp, Municipal, informe qu'une annonce paraîtra le 12 mai 2015 dans le 24 heures concernant la présentation d'un projet de construction au chemin des Areneys 11. Ce nouveau projet devrait voir le jour et sera présenté à la grande salle mercredi 3 juin 2015. Une exposition est prévue dans le hall du bureau technique dans la semaine du 1^{er} au 5 juin 2015.

Il rappelle que le 30 mai 2015 dès 9 h à Aigle, il y a le grand prix des villes sportives et une équipe Blonay-St-Légier défendra les couleurs de nos deux communes. Elle mérite vos encouragements notamment avec votre présence sur les lieux.

Mme Marie-Claude Liechti a constaté que, depuis la rentrée d'avril, il n'y avait plus que 30 minutes de stationnement pour accéder aux salles de sports et la piscine. Cela pose des problèmes aux utilisateurs, surtout les personnes âgées du lundi soir qui restent entre 1 h. et 1 ½ h. Elle demande s'il était possible obtenir une autorisation.

M. Claude Schwab, Municipal, rappelle qu'ils mettent en place, pour la rentrée scolaire 2015, et c'est un vrai casse tête au niveau circulation, ceci afin d'avoir une rotation des voitures et de mettre des places à 30 minutes autour des Areneys. Les zones vers le giratoire resteront à 2 heures. Il faudra faire quelques mètres de plus pour se rendre à la piscine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 27.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Chantal Colagioia